

N BREF

À MNH ET LA GMF SIGNENT UN ACCORD DE PARTENARIAT

Mutuelle nationale des hospitaliers (MNH) et la GMF ont signé le 21 janvier un accord de partenariat visant à élargir leur offre de contrats services pour mieux servir leurs adhérents et sociétaires us du secteur de la santé du social » et à « accentuer la présence auprès d'eux ». Ses actions de prévention ou nature sociale seront également développées. Les équipes travaillent d'ores et déjà à la concrétisation de cet accord, qui se déploiera courant 2005.

LE PASTEUR MUTUALITÉ EN JURTISE DES SAGES-FEMMES

Le pasteur mutualité a été à l'origine de la création de la mutuelle des sages-femmes de France (MS2F) en décembre. Il s'agit d'une mutuelle du régime III (ne réalisant pas d'activité d'assurance), focalisée sur la solidarité et l'entraide. Ses adhérentes de la mutuelle peuvent bénéficier de l'ensemble complet des prestations et des services du groupe Pasteur mutualité...

LE GNP ET L'OCIRP SIGNENT UN ACCORD D'ENTENTE

Le Groupement national de prévoyance (GNP) et l'Ocirp ont été retenus comme organismes désignés pour la gestion du volet prévoyance de la convention des téléphériques et des remontées mécaniques, l'Ocirp gérant le décès et la retraite éducation. Le potentiel de 24 000 salariés (dont une majorité de saisonniers).

LE CD COMBAT CONTRE L'ALCOOLISME

La mutuelle MCD et l'Association nationale de prévention alcoolologie et addictologie (npaa) viennent de signer une convention de partenariat pour les ans. L'objectif commun est de mettre en œuvre des actions de prévention sur le thème des risques et des dommages liés à la consommation excessive d'alcool.

La Comeic couvre accidents et maladies professionnelles

STRATÉGIE Fidèle à sa politique de niches, la Comeic, mutuelle créée par le patronat, propose une couverture accidents du travail maladies professionnelles.

Un nouvel intervenant ose s'aventurer sur le petit marché des accidents du travail et des maladies professionnelles (ATMP) : la Caisse d'assurance mutuelle des entreprises industrielles et commerciales (Comeic). Atexya, cabinet de courtage gestionnaire spécialisé, a conçu un contrat pour les PME de 10 à 100 salariés. Il sera assuré à la Comeic, qui se montre ainsi fidèle à sa stratégie de niche (perte d'emploi, pertes pécuniaires en cas de grève...).

Éviter les pics de cotisation

En France, contrairement à la Belgique, par exemple, les ATMP sont couverts par la Sécurité sociale. Le financement est intégralement à la charge de l'employeur et correspond à un pourcentage de la masse salariale, variable selon la

charge des sinistres. Le bâtiment et les transports sont particulièrement exposés au risque de dérive de la cotisation ATMP. Ainsi, une entreprise qui emploie 234 salariés avec une masse salariale de 6 M€ en 2005 et qui déplore le décès d'un salarié verra ce taux passer de 1,26% à 2,26% en 2007. Il culminera à 4,26% en 2009, pour retomber graduellement à son niveau initial... en 2013!

Ce risque de surcotisation est assurable. Mais les assureurs ne se bousculent pas au portillon, et le retrait de l'Américain Unum a encore restreint l'offre. Seuls Ace, les AGF et le Gan demeurent. Du coup, des prestataires se placent, tels les actuaire d'Atequacy (Actuaris) ou Atexya (255 000 € de commissions), créée par Franck Lapuyade, qui place déjà aux AGF



Jean-Michel Pla, DG de la Comeic : « Les conséquences d'un accident du travail peuvent être catastrophiques. »

les risques ATMP des grandes entreprises et dont l'offre pour les PME comprend aussi un volet prévention et protection juridique. ●

SANDRINE LEMOINE

La France mutualiste à la recherche d'un second souffle

RETRAITE La France mutualiste a changé ses statuts pour accueillir le contrat R4 de l'UMR, au 1^{er} janvier dernier. Elle veut ainsi élargir ses cibles.

C'est une réforme en profondeur qu'est en train de vivre la France mutualiste, l'une des rares, avec la Carac (lire « l'Argus » du 17 décembre, p. 26), à gérer le contrat Retraite mutualiste du combattant (RMC), aux importants avantages fiscaux. Comme sa rivale, la France mutualiste a entamé sa mue avec la mise en place du nouveau code de la mutualité : 38 mutuelles ont fusionné en une seule entité et ont été transformées en 53 délégations régionales distribuant les produits via un réseau de bénévoles, assistés par 80 salariés. Désormais la mutuelle octogénaire souhaite rajeunir la moyenne d'âge de son portefeuille (actuellement de 65 ans) et s'attaquer à de nouvelles cibles. Pour ce

faire, elle a changé en juin 2004 ses statuts (qui limitaient l'adhésion aux anciens combattants et à leurs ayants droit) pour s'ouvrir à l'ensemble de la population. Et elle vient de reprendre, le 1^{er} janvier 2005, la gestion du contrat d'assurance vie R4 de l'Union mutualiste retraite (UMR), l'ancien

contrat Force Plus de l'ex-Cref. L'accueil de ce contrat fermé lui apporte trente mille adhérents supplémentaires.

Étendre la gamme vie

« Nous avons deux objectifs : nous développer, mais aussi fidéliser les adhérents autour d'un thème principal, la retraite », explique Gérard Peyronnet, DG de la France mutualiste. D'où le lancement récent d'un Perp, Arès, qui vient compléter la gamme vie. La mutuelle envisage toutefois une incursion dans la dépendance. Pour ce faire, un partenariat est en cours d'élaboration avec une IP disposée à une vente croisée avec la mutuelle. ●

ANGELA ENRIQUEZ

CHIFFRES 2004

LE R4 EN RENFORT

- CA (hors contrat R4) : 318,52 M€ (+ 35 %).
- Encours : 5 Md€.
- Nombre d'adhérents (y compris contrat R4) : 200 000.
- 147 184 contrats RMC.
- 44 331 contrats d'épargne + 30 000 contrats R4.